

La procédure ci-après ne concerne pas :

- Les directeurs d'écoles 2 cl. et + déjà en poste à titre définitif
- Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude 2017/2018, 2018/2019
- Les enseignants ayant déjà été directeurs durant 3 années complètes et ayant interrompu leurs fonctions

## PROCÉDURE DE RECRUTEMENT ET DE NOMINATION

*Condition* : deux ans de services effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2018 sauf si faisant fonction 2018-2019

- (1) Demande d'inscription sur la liste d'aptitude, imprimé à télécharger sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise.
- (2) Dossiers à retourner à l'I.E.N.
- (3) Entretien avec une commission comprenant deux inspecteurs de l'Éducation nationale et un directeur d'école
- (4) Établissement de la liste d'aptitude 2019 après avis de la CAPD
- (5) Participation des enseignants au mouvement 2019. Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude peuvent postuler sur tout poste vacant ou susceptible d'être vacant
- (6) Résultats du mouvement
- (7) Formation obligatoire. Les directeurs nouvellement nommés sont tenus de suivre une formation portant sur les domaines administratif, relationnel et pédagogique
- (8) Prise de fonction rentrée 2019

(1)	OCTOBRE	Circulaire et dossier de candidature
(2)	Avant le 14 NOVEMBRE	Dépôt des dossiers à la circonscription
(3)	DÉCEMBRE	Entretien
(4)	JANVIER 2018	Liste d'aptitude
	FÉVRIER	
	MARS	
(5)	AVRIL	Mouvement
	MAI	
(6)	JUIN	Nomination
(7)	JUILLET	Formation
	AOUT	
(8)	SEPTEMBRE	Prise de fonction

## RÉGIME INDEMNITAIRE des directeurs d'école

### **Bonification indiciaire**

Réf. : Décret n° 83-50 du 26 janvier 1983

1<sup>er</sup> groupe (1 classe) : 03 points majorés  
 2<sup>ème</sup> groupe (2 à 4 classes) : 16 points majorés  
 3<sup>ème</sup> groupe (5 à 9 classes) : 30 points majorés  
 4<sup>ème</sup> groupe (10 classes et +) : 40 points majorés

### **Nouvelle bonification indiciaire**

Une bonification indiciaire est attribuée aux directeurs dans le cadre de la N.B.I.

### **Indemnité de sujétions spéciales**

Réf. : Décret n° 83-644 du 8 juillet 1983  
 Arrêté du 10 mai 2007

<b>Indemnités DIRECTION (annuelles)</b>		
<b>Indemnités de sujétion spéciale DIRECTION</b>		
Nombre de classes	Part fixe	Part variable
1 à 3 classes	1295,62 €	500,00 €
4 à 9 classes	(107,97 €/mois)	700,00 €
Plus de 10 classes		900,00 €
<b>DIRECTION en REP : +20%</b>		
Nombre de classes	Part fixe	Part variable
1 à 3 classes	1554,74 €	600,00 €
4 à 9 classes	(129,56 €/mois)	840,00 €
Plus de 10 classes		1 080,00€
<b>DIRECTION en REP+ : +50%</b>		
Nombre de classes	Part fixe	Part variable
1 à 3 classes	1943,43 €	750,00 €
4 à 9 classes	(161,95 €/mois)	1 050,00 €
Plus de 10 classes		1 350,00 €

## DÉCHARGES DE SERVICES

(circulaire n°2014-115 du 03/09/2014)

Écoles Primaires et Élémentaires	
Décharge totale	14 classes et +
Demi-décharge	10 à 13 classes
Tiers de décharge	9 classes
Quart de décharge	4 à 8 classes
10 jours/an	2 et 3 classes
Écoles maternelles	
Décharge totale	13 classes et +
Demi-décharge	9 à 12 classes
Tiers de décharge	8 classes
Quart de décharge	4 à 7 classes
10 jours/an	2 et 3 classes

## LES FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ÉCOLE

(Circulaire n°2014-163 du 01/12/2014)

Parcours magistère à venir

Lien sur le portail [ac-amiens.fr](http://ac-amiens.fr)

## DIRECTIONS VACANTES À LA RENTRÉE 2019

Liste valable à la date de publication du document  
Ne contient pas les départs en retraite.

Circonscription	SIGLE	ETABLISSEMENT	COMMUNE	NB Classes
IEN AUNEUIL	E.E.PU		ST AUBIN EN BRAY	3
	E.E.PU		TRIE LA VILLE	2
IEN BEAUVAIS NORD	E.M.PU	BONGENOULT	ALLONNE	2
	E.E.PU		VERDEREL LES SAUQUEUSE	3
IEN BEAUVAIS SUD	E.E.PU		LA DRENNE	2
	E.E.PU	LES PRÉS DU MOULIN	THERDONNE	5
IEN CLERMONT	E.E.PU	CANNETECOURT	BREUIL LE VERT	6
IEN COMPIEGNE	E.E.PU	DOCTEUR A. HAMMEL	COMPIEGNE	10
	E.E.PU	LOUIS BAILLY	VIEUX MOULIN	3
IEN CREIL	E.M.PU	GOURNAY	CREIL	3
	E.M.PU	SEVIGNE	CREIL	4
IEN GOUVIEUX	E.E.PU		ACY EN MULTIEN	3
	E.E.PU		BREGY	4
IEN CREPY EN VALOIS	E.E.PU	CHARLES PEGUY	CREPY EN VALOIS	5
	E.E.PU		MAROLLES	3
IEN GOUVIEUX	E.E.PU		ORROUY	3
	E.M.PU		ROUVRES EN MULTIEN	2
IEN MARGNY LES COMPIEGNE	E.M.PU		VER SUR LAUNETTE	2
	E.E.PU		VILLERS ST GENEST	2
IEN MERU	E.M.PU	LES TERTRES	GOUVIEUX	2
	E.E.PU		CUVILLY	4
IEN NOGENT SUR OISE	E.E.PU	GEORGES LEMOINE	MACHEMONT	3
	E.E.PU		PUISEUX LE HAUBERGER	3
IEN NOYON	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	MONTATAIRE	4
	E.M.PU	CARNOT	NOGENT SUR OISE	6
IEN NOYON	E.E.PU	JEAN CASSE	THIVERY	5
	E.E.PU		MONDESCOURT	2
IEN NOYON	E.M.PU	JACQUES PREVERT	NOYON	3
	E.E.PU		PONT L EVEQUE	3
IEN PONT STE MAXENCE	E.E.PU	ARISTIDE BRIAND	RIBECOURT DRESLINCOURT	7
	E.E.PU	BERTHE FOUCHERE	BRENOUILLE	6
IEN SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	E.M.PU	DENIS FORESTIER	BRENOUILLE	3
	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	PONT STE MAXENCE	3
IEN SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	E.E.PU	A. BONNEL	PONT STE MAXENCE	4
	E.E.PU	JEAN CARETTE	RIEUX	7
IEN SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	E.E.PU		BACQUEL	7
	E.E.PU		HARDVILLIERS	2
IEN SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	E.E.PU		MERY LA BATAILLE	2
	E.E.PU			